



JUGEMENT GAF saison 2014/2015

LETTRE FFG n° 01 - Décembre 2014

LIBRE FFG

Application immédiate

PRINCIPE :

- ✓ Ne sont reconnus que les éléments des grilles.
- ✓ Si la position du corps n'est pas précisée dans les grilles d'éléments, ceux-ci peuvent être réalisés en position groupée/carpée/tendue si la technique le permet.

RAPPEL :

Pour être validées, les bonifications doivent être réalisées sans chute.

Exemples

- Barres : chute sur un élément passant par l'ATR
- Poutre : chute sur un élément d'une série ou sur un saut écart
- Sol : chute sur un élément d'une série acrobatique

BARRES

1.04c / 1.06b / 1.06b' / 1.06c / 1.08 / 1.08' / 6.10b Si ces éléments sont amenés de la prise d'élan → 2 difficultés différentes prises en compte.

Exemple : Bascule faciale / pose de pieds simultanée → 3 éléments 2.06 / 3.06 / 1.04c

A savoir, que les éléments en pieds-mains intègrent la pose de pied automatiquement donc celle-ci fait partie de l'élément.

Exemple : Bascule faciale / tour pieds-mains arrière groupé → 3 éléments 2.06 / 3.06 / 1.06b

1.06c Peut être réalisé jambes serrées ou écartées au choix

1.06' Si la gymnaste exécute le tour d'appui arrière puis **enchaîne sans rupture de rythme** une prise d'élan → pas de pénalité pour élan intermédiaire pour ce programme.

2.04 Si réalisé avec « crochet » de jambe → élément non reconnu

4.12 Peut être réalisé corps tendu - jambes serrées ou en placement de dos.

5.04 2 balancés : même élément à réaliser soit dans le mouvement soit en sortie.

Si un seul balancé = élément non reconnu sans pénalisation pour élan intermédiaire.

PRÉCISIONS

➤ Pour les prises d'élan, tours d'appui arrière et stalder à l'ATR → valeur accordée dans les 10° de la verticale.

Si compris entre 10° et 90° → élément inférieur soit 3.06, 1.10, 1.10b, 2.12/2.12' sans pénalité d'amplitude.

Si sous l'horizontale → élément inférieur soit 3.06, 1.10, 1.10b, 2.12/2.12', 6.12b, 6.12b' avec pénalité de 0.10 ou 0.30.

➤ Pour les éléments de maintien demandés 3s :

- si maintien 1s ou 2s → élément reconnu avec pénalité de 0.30
- si non maintien → élément non reconnu.

➤ Lorsqu'une gymnaste chute sur un élément BI et remonte en faisant renversement et appui alternatif des pieds pour aller à BS → le jugement et le décompte des éléments reprendra à ce moment là sans tenir compte du changement de barre pour la bonification.

POUTRE

1.04 / 1.08 / 1.12 / 1.14 Peuvent être réalisés dans le mouvement

1.06b / 1.06b' La pose d'une ou des deux mains est autorisée

1.12 Si départ équerre et sans reprise de contact avec la poutre → reconnu en 1.04

Si aucun passage en équerre et/ou aucune reprise de contact avec la poutre → élément non reconnu

2.02b Départ sur les deux pieds et retour libre

2.04 Si premier élément d'une série → validation de la série

2.08c Uniquement en deuxième élément pour valider le bonus de composition et les bonifications.

3.04 Départ libre et retour sur les deux pieds

PRÉCISIONS

- Pour les éléments de maintien demandés 2s :
 - si maintien 1s → élément reconnu avec pénalité de 0.30
 - si non maintien → élément non reconnu.
- ATR poisson – chandelle ou roulade arrière → série validée

SOL

PRÉCISIONS

- Sortie : dernier élément ou meilleur élément d'une ligne acrobatique des groupes 1, 2, 3 et 4 excepté le 2.04 (élément gymnique)
- page 30 il faut remplacer absence d'un tour de 360° minimum sur un pied par absence d'un élément du groupe 5